

Projet d'établissement 2014 – 2016

Etat des lieux

Le conservatoire en 2010

Extrait de la conclusion de l'inspection de la DRAC réalisée en 2008.

L'atout principal du conservatoire de Digne-Manosque réside dans la qualité pédagogique et l'engagement de ses enseignants. Il est clair que cet établissement ne bénéficie pas d'une image positive (...). Afin de ne plus mettre en danger le classement de l'établissement, de lui donner la place qui doit être la sienne sur son territoire en terme de formation, de diffusion, d'accueil et accompagnement des pratiques amateurs, de rayonnement et de pôle ressource, les préconisations devront faire l'objet d'un suivi attentif de chacun (...).

Le conservatoire a besoin de se doter d'une nouvelle image afin d'attirer un plus large public et en particulier un public d'enfants. Dans ce but il conviendra de faire preuve d'imagination et favoriser la création, les « nouvelles » musiques, les nouvelles technologies, de mettre en scène des projets transversaux de qualités. Dans ce cadre, le partenariat à développer avec l'Education nationale constitue l'un des enjeux majeurs. (...).

Les enjeux

- Augmenter de manière substantielle le nombre d'inscrits et rechercher de nouveaux publics ;
- Améliorer l'image du conservatoire et résoudre son problème d'accueil et d'information du public ;
- Améliorer la qualité et la cohérence de l'enseignement dispensé ;
- Faire rayonner le conservatoire sur ses différents territoires ;
- Travailler sur les réseaux départementaux et régionaux ;
- Développer la diffusion, le spectacle vivant et la création en lien avec les partenaires départementaux et régionaux.

Les missions du conservatoire

Extraits des Schémas d'orientation pédagogique en danse, théâtre et musique

Mission pédagogique et artistique

« Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles ; certains d'entre eux assurent également la formation préprofessionnelle. »

Missions culturelles et territoriales

« Les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre rayonnent sur un territoire ; ils suscitent et accueillent les partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions. [...]. Ils sont des lieux de ressources pour les amateurs [...]. Ils sont des centres d'animation de la vie culturelle, proposant au public leurs activités ; ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et favorisent les échanges avec les structures et associations culturelles... »

Rappel des orientations 2010 - 2013

1 Augmenter le nombre d'élèves et favoriser l'inscription d'élèves d'âge scolaire

- Fidéliser les élèves inscrits
- Rechercher de nouveaux publics principalement d'âge scolaire
- Valoriser l'image du conservatoire

2 Améliorer la qualité de l'enseignement

- Réhabiliter le cursus traditionnel
- Favoriser le travail interdisciplinaire
- Proposer des parcours pédagogiques plus souples et mieux adaptés aux profils des élèves
- Valoriser les pratiques collectives
- Avoir un souci d'excellence
- Mettre l'administration au service de la pédagogie

3 Faire rayonner le conservatoire sur ses différents territoires

- Retrouver une logique d'établissement entre les deux antennes.
- Développer une vie propre à chaque antenne sur son territoire – communauté de communes Luberon-Durance-Verdon pour l'antenne de Manosque et communauté de communes des Trois Vallées pour l'antenne de Digne-les-Bains par l'implication de chaque antenne sur des projets culturels locaux.
- Étendre son rayonnement au département

I Bilan 2010 – 2013

I.1 Le nombre d'élèves

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Digne les Bains	386	400	416	414	405
Manosque	424	475	470	479	450
Total	810	875	886	893	855
Effectif des élèves ayant régularisés leur année scolaire				Inscriptions au 25 novembre	

Soit un total d'élèves/cours¹ de :

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013
Musique	602	612	589	601	620
Petite enfance	40	58	62	70	70
Jazz	68	64	67	72	62
Danse	201	258	265	271	239
Art dramatique	43	68	64	50	50
	955	1060	1047	1064	1041

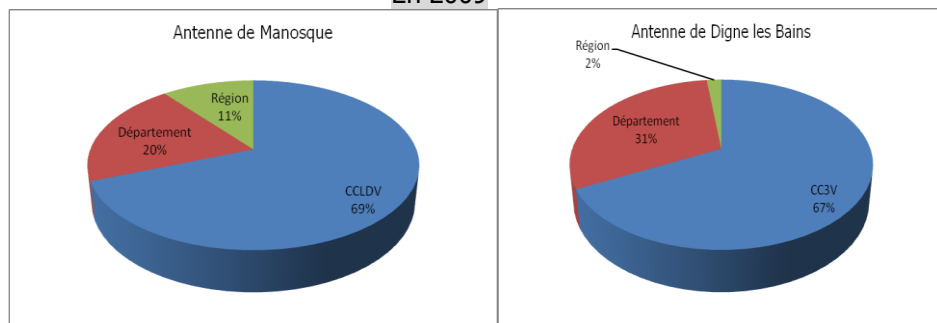
Rappel des chiffres antérieurs

Elèves physiques

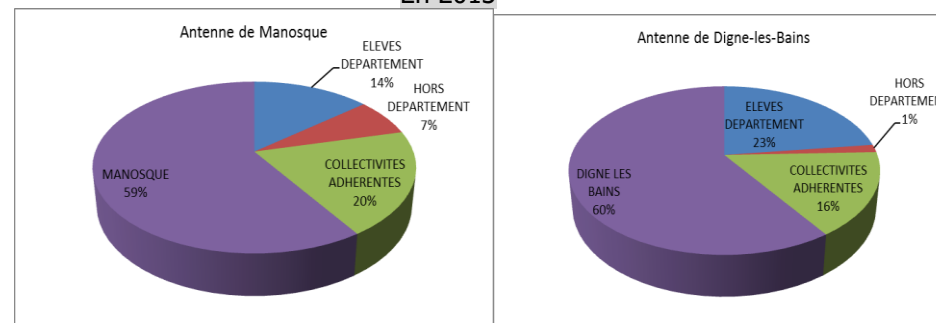
2003	2004	2005	2009	2007	2008
774	779	715	787	815	703

I.2 Origine géographique des élèves

En 2009



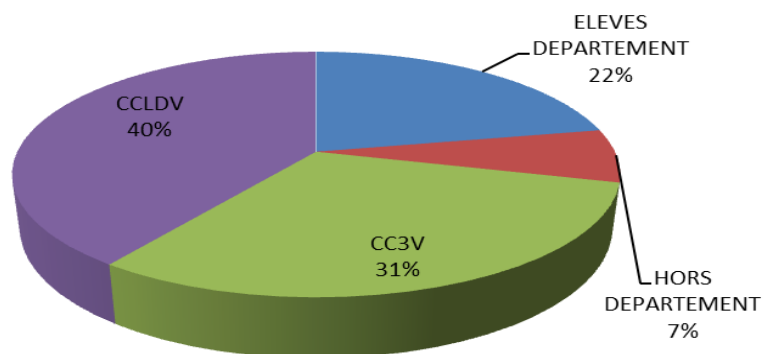
En 2013



¹ Un élève peut être inscrit dans plusieurs disciplines.

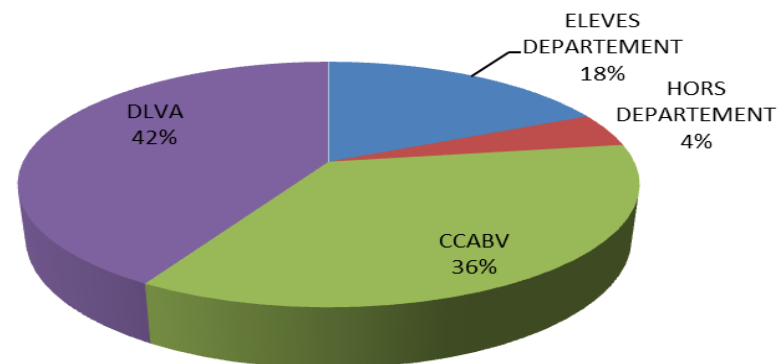
En 2009

En résumé



En 2013

En résumé



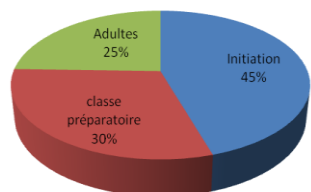
I.3 Fréquentation par cycle

En 2009, la part des élèves « hors cursus » était très importante au regard de celle des élèves inscrits en cycles d'étude. Il importait pour le conservatoire de corriger cette tendance en dispensant un enseignement complet via les cursus d'étude.

En art dramatique

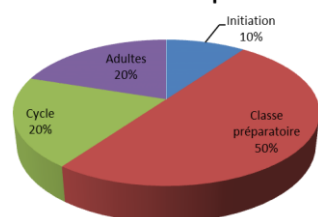
2009

pourcentage par classe



2013

Art dramatique



Le départ à la retraite en 2008 de l'ancien professeur de théâtre avait déséquilibré la classe d'art dramatique ; de très fortes relations liant cet enseignant avec ses élèves. Les élèves en cycle étaient donc absents en 2009.

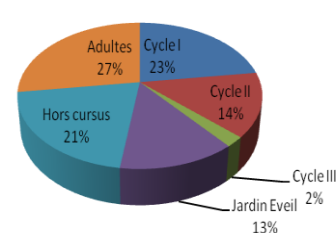
Il convenait progressivement de reconstruire cette classe.

A ce jour, la part des initiations et des adultes a été atténuée au profit d'élèves d'âge scolaire inscrits en classes préparatoires et en cycle.

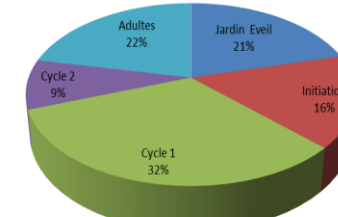
En danse

2009

Pourcentages par cycle



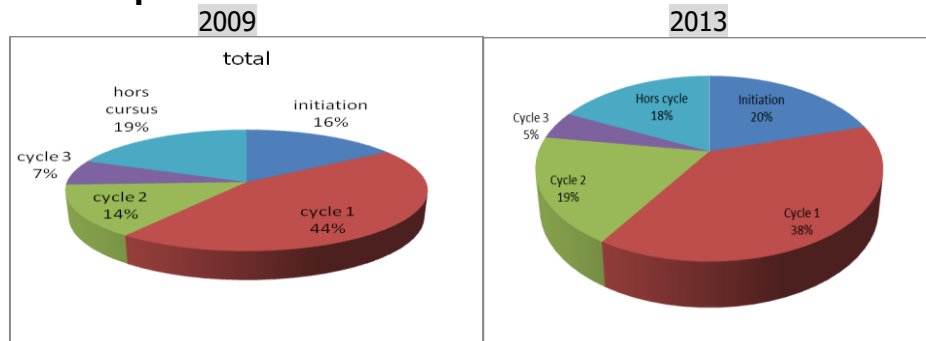
2013



En 2009, le pourcentage d'élèves inscrits en cursus traditionnel en danse n'était pas suffisamment conséquent pour être significatif - seuls 39% des élèves étaient alors inscrits dans cette filière.

Des cursus simple et renforcé ont été mis en place. De ce fait, à ce jour, 46 élèves suivent un cursus simple (deux cours semaines dans une même discipline) et 35 élèves un cursus renforcé (trois cours semaine dans deux disciplines).

En musique



Une fréquentation par cycle rééquilibrée.

Fréquentation en cursus en 2009

	cycle 1	cycle 2	cycle 3
musique	68%	22%	10%

Fréquentation en cursus en 2013

	cycle 1	cycle 2	cycle 3
musique	62%	30%	8%

Présences aux cours de formation musicale

En 2009, les élèves inscrits en cycle d'étude ne suivaient pas tous un cours de formation musicale.

En 2013, la présence aux cours de formation musicale est devenue la règle.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cycle 1	230	297	291	296	285
Cycle 2	64	75	93	103	100
Cycle 3	10	6	10	21	10
	304	378	394	420	395

Commentaires

D'une manière générale, la « pyramide » des élèves inscrits en cycle d'étude traditionnel s'est améliorée au cours des quatre dernières années. Il y a moins d'abandons au cours du 2^{ème} cycle. Un rééquilibrage de fréquentation par cycle (cursus) tend donc à s'effectuer. Mais il convient de poursuivre cet effort afin d'approcher les moyennes nationales qui avoisinent respectivement les 58%, 27% et 15%.

Différentes actions ont été conduites :

- Une meilleure orientation des élèves dès l'année probatoire ;
- La notion de « cursus » a été revalorisée. Les élèves sont à présent inscrits dans un parcours plus cohérent entre les différentes disciplines.
- Le suivi du parcours des élèves a été amélioré avec :
 - des fiches semestrielles de suivi pédagogique ;
 - des concertations semestrielles (février) pour les élèves présentant une fin de cycle ;
 - des concertations pédagogiques annuelles (juin) pour l'ensemble des élèves ;
 - un carnet de correspondance.

Toutefois, envisager aujourd'hui un apprentissage artistique sur le long terme pour un élève reste difficile et le manque de travail personnel des élèves handicape leur progression ; notamment lors de passage à des répertoires plus difficiles en cycle 2.

Par ailleurs, le conservatoire des Alpes de Haute-Provence peine à conserver ses grands élèves (cycle 3) en raison de l'absence d'universités importantes sur le département.

I.4 Fréquentation par âges

Elèves d'âge scolaire

	En 2009	En 2013
5-6 ans	67	69
7-10 ans	201	234
11-14 ans	163	213
15-18 ans	85	87

En 2009 et concernant les élèves inscrits en cycle d'étude, il était constaté un « effondrement » du nombre d'inscrits dès l'entrée en collège. Cette tendance c'est donc corrigée en 2013.

Reste à présent à augmenter le nombre d'élèves inscrits en cycle 3. Sachant que l'absence d'université sur le département ne permet pas de fixer durablement les grands élèves sur notre territoire.

Les adultes

2009 : 40% des effectifs

2013 : 29% des effectifs

Ils sont inscrits :

- dans les disciplines collectives (danse, art dramatique) ;
- dans les disciplines réservées traditionnellement à une pratique « adulte » (chant lyrique, jazz, musiques traditionnelles) ;
- dans les disciplines instrumentales après inscription de tous les élèves mineurs.

A noter que la majorité des adultes est inscrite en cycle d'étude pour les disciplines instrumentales.

I.5 Fréquentation par sexe

	En 2009	En 2013
Filles - femmes	61%	64%
Garçons - hommes	39%	36%

La prédominance de présence des filles/femmes s'est légèrement accentuée au cours des quatre dernières années. En France, les filles représentent 49% de la population des moins de 20 ans. D'une manière générale, les filles ont davantage d'activités (notamment culturelles) que les garçons, et elles les pratiquent plus longtemps et plus assidument.

I.6 Origine socioéconomique des élèves

Agriculteurs	28
Artisans	72
Commerçants & assimilés	47
Chefs d'Entreprise de +10 Salariés	10
Professions Libérales	70
Cadres de la fonction publique	27
Prof & Assimilés	107
Profession Information-Art-Spectacle	16
Cadre administratif & commercial d'Entreprise	35
Ingénieur & Cadre Technique d'Entreprise	44
Instituteurs & assimilés	32
Profession Intermédiaire Santé & Travail Social	99
Profession intermédiaire fonction publique	2
Profession interm. administr. & Commerciale	2
Techniciens	37
Contremaîtres, agent de maîtrise	45
Employés civils & agents fonction publique	10

Employés civils & agents fonction publique	10
Policiers et militaires	67
Employés Administratifs d'Entreprises	7
Employés de Commerce	35
Personnels des Services directs Particuliers	21
Ouvriers Qualifiés	6
Ouvrier non Qualifiés	43
Ouvriers Agricoles	2
Retraités agricoles exploitants	11
Retraités artisans, commerciaux & chefs d'entreprise	0
Retraités cadres & professions intermédiaires	10
Retraités employés & ouvriers	12
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	6
Personnes sans activités Professionnelle	74

Répartition en fonction des quotients familiaux

En 2009	Digne	Manosque	Total
moins de 9 605 €	18	31	49
de 9 605 à 12 805 €	39	9	48
de 12 806 à 16 006 €	16	16	32
de 16 007 à 24 011 €	36	22	58
plus de 24 012 €	103	158	261

En 2013	Digne	Manosque	Total
moins de 9 605 €	24	34	58
de 9 605 à 12 805 €	10	14	24
de 12 806 à 16 006 €	8	17	25
de 16 007 à 24 011 €	25	22	47
plus de 24 012 €	201	209	410

En 2009, le tarif maximum était appliqué dans 58% des inscriptions.

En 2013, le tarif maximum a été appliqué dans 73% des inscriptions.

La représentation socioéconomique du public fréquentant le conservatoire est relativement diversifiée. Toutefois, plus de la moitié des familles inscrites appartiennent à des catégories socioéconomiques dites « moyennes » ou « supérieures » (chefs d'entreprises, cadre A, ingénieurs, enseignants, professions libérales...). Les catégories à faibles revenus sont sous-représentées.

On peut donc considérer que le conservatoire peine à répondre aux attentes du service public (démocratisation de l'enseignement spécialisé).

I.7 Le conservatoire dans son territoire

Afin de répondre à sa vocation départementale, le conservatoire s'est attaché à être présent sur l'ensemble du territoire en conduisant différentes actions artistiques et pédagogiques en lien avec les acteurs institutionnels du département.

I.7.1 La diffusion artistique avec les partenaires culturels départementaux

La diffusion artistique prend une place singulière dans la vie du conservatoire en reliant stages, master classes et rencontres d'artistes invités :

- Par une collaboration avec les salles de diffusion :
 - Le centre culturel René Char à Digne-les-Bains
 - Le théâtre Jean le Bleu à Manosque
 - Le théâtre Durance à Saint-Auban
 - La médiathèque de Digne les Bains
 - La fondation Carzou – Manosque

- Par des partenariats réguliers avec les acteurs culturels :
 - Les écoles de musique et de danse du réseau départemental
 - L'AMI de Château-Arnoux
 - La MJC de Manosque
 - La médiathèque de Manosque
 - L'École internationale
 - Le théâtre de Vinon-sur Verdon
 - Le théâtre de Sainte-Tulle

- Le Prieuré Notre-Dame de Salagon
 - Le festival de Cruis
 - Le chœur départemental
 - L'Harmonie départementale
 - La chorale de Sainte-Tulles
 - L'Académie d'accordéon de Digne-les-Bains
 - L'Union des Fédérations musicales PACA
- Par un étroit partenariat avec l'Education nationale :
- Organisation d'animations et de projets artistiques en milieu scolaire en danse et en musique
 - Classes à horaires aménagés sur Manosque
 - Organisation d'actions de diffusion avec les Chorales académiques (2012, 2013, 2014)
- Par une valorisation des danses et musiques traditionnels, du jazz et des musiques actuelles sur le département :
- Organisation de stages et de *Balletti* autour des musiques et danses traditionnelles
 - Partenariat soutenu avec l'AMI de Château-Arnoux (Stages de R. Imbert)
 - Partenariat avec le festival « Jazz sous les arbres » du Brusquet
 - Partenariat avec le Café provisoire à Manosque

I.7.2 Le réseau d'écoles de musique du département

Le réseau des écoles de musique et de danse du département a été réactivé il y a quatre ans. Ce réseau est particulièrement important car il permet à des établissements non contrôlés et de petite taille – certain ne compte que 30 élèves - d'être associés à un projet pédagogique ambitieux.

Au sein de ce réseau et tout en respectant la spécificité de ces écoles, le conservatoire organise et finance chaque année :

- les évaluations de fin de cycles 1 et 2 en danse et en musique ;
- des rencontres pédagogiques d'élèves ;
- des manifestations artistiques réunissant les élèves de toutes les écoles du réseau :
 - 2012 Rencontre « ensembles d'harmonies » - Manosque
 - 2013 Rencontre « ensembles à cordes » - Manosque
 - Rencontre « ensembles d'harmonies & jazz » - Forcalquier
 - 2014 Rencontre « symphonique » - Manosque
 - Rencontre « ensembles d'harmonies & musiques actuelles »
 - Oraison, Barcelonnettes

Il est attendu que le nombre d'écoles associées à ce réseau augmente progressivement grâce à l'action du Schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil général des Alpes de Haute-Provence.

I.7.3 Le Schéma départemental des enseignements artistiques

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales définit les responsabilités des collectivités dans le domaine des enseignements artistiques. Elle confie aux départements le soin d'élaborer un schéma de développement des enseignements artistiques. Le but est de proposer un ensemble cohérent de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique.

Le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence a ainsi voté en décembre 2010 un Schéma appelant à une harmonisation des cursus, une amélioration des conditions de travail des enseignants, une valorisation des pratiques amateurs et une meilleure organisation territoriale de l'offre d'enseignement et de pratique artistique.

La première phase de ce schéma (2011 – 2014) s'est attachée à structurer l'enseignement et la diffusion de la musique.

Quatre missions ont ainsi été définies, accompagnées de critères répondant aux principes qualitatifs édictés par le ministère de la Culture via les Schémas d'orientation pédagogique en danse, musique et théâtre :

- Poursuite de la mission d'enseignement spécialisé (cours d'instrument, formation musicale, pratique collective) ;
- Développement de l'éducation artistique (interventions en milieu scolaire et dans les lieux de vie sociale) ;
- Encadrement de la pratique en amateur ;
- Action culturelle (concerts, auditions, animation culturelle du territoire, ...).

Le conservatoire a été associé à la mise en place de ce schéma en accompagnant les écoles de musiques du département à satisfaire les nouveaux critères de subventionnement.

Il est à préciser que le département compte une vingtaine d'écoles de musique, la plupart associatives, sises aussi bien dans les villes que les villages. Certaines, très éloignées des centres urbains du département, ne comptent qu'une vingtaine d'élèves mais tentent malgré tout de faire vivre un enseignement musical sur leur territoire.

L'intervention du conservatoire se concentre principalement sur la mise en place par ces établissements :

- d'un projet pédagogique ;
- de cursus adaptés aux missions de ces écoles souvent rurales mais respectant le principe d'une formation cohérente (cours d'instrument, de formation musicale et de pratiques d'ensemble) ;
- d'une évaluation interne ou mutualisée des élèves ;
- d'actions pédagogiques à destination du milieu scolaire ;
- d'actions de diffusion (auditions d'élèves, accueil d'artistes,...).

Un nouveau Schéma d'aide à l'enseignement est actuellement en gestation pour la période 2015 - 2018. Les grandes lignes de ce schéma seront :

- la poursuite des actions engagées ;
- la prise en compte de l'enseignement de la danse ;
- La formation des enseignants.

Le conservatoire sera à nouveau associé à sa mise en place.

I.8 Orientations et réalisations sur la période 2010 – 2013

I.8.1 Augmenter le nombre d'élèves et favoriser l'inscription d'élèves d'âge scolaire

Proposition 2010	Réalisé 2013
Fidéliser les élèves inscrits par une amélioration de la qualité de l'enseignement.	Cf. « Améliorer la qualité de l'enseignement »
Rechercher de nouveaux publics principalement d'âge scolaire :	
<ul style="list-style-type: none"> par l'organisation d'animations en milieu scolaire 	<p>Depuis trois ans, de nombreuses animations ont été conduites en milieu scolaire tant en danse qu'en musique. Toutefois, faute de temps d'enseignement disponible, les animations en danse ont été supprimées en 2012 et 2013. Ainsi, le conservatoire a-t-il touché un nombre important d'élèves d'écoles élémentaires et de collèges du département. Le territoire de Digne a tout d'abord été favorisé (2011-2012) de manière à rééquilibrer les effectifs du conservatoire entre les deux antennes. Ces animations se sont généralisées en 2013.</p> <p>Toutefois, si ces animations modifient sensiblement l'image du conservatoire, elles n'amènent pas forcément de nouveaux élèves au conservatoire. L'organisation d'animations au sein des antennes du conservatoire serait plus adaptée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> par l'organisation de stages susceptibles de croiser les publics 	Cf. « diffusion artistique »
<ul style="list-style-type: none"> par une revalorisation des classes musicales (CHAM) 	Le Comité syndical a décidé le maintien des CHAM et l'ouverture à l'ensemble des classes ; soit de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} . Malgré une année 2011-2012 difficile due aux mouvements de personnel et un manque de suivi des parcours des élèves, ces classes semblent aujourd'hui avoir stabilisé leur fonctionnement.
<ul style="list-style-type: none"> par la mise en place et la valorisation de projets artistiques ponctuels en partenariat avec l'Éducation Nationale 	Cf. « diffusion artistique »
<ul style="list-style-type: none"> par la mise en place de classes d'orchestre hors du conservatoire 	Cette action n'a pas été mise en place. Compte tenu de la forte demande du public sur les deux antennes du conservatoire, il convenait en effet de conforter dans un premier temps le fonctionnement du conservatoire.
<ul style="list-style-type: none"> par des partenariats plus soutenus avec les acteurs culturels du département 	Cf. « diffusion artistique »
Valoriser l'image du conservatoire :	
<ul style="list-style-type: none"> par un plus grand soin apporté à l'accueil des familles lors des inscriptions et au suivi administratif des élèves 	En 2010, l'accueil du public sur Manosque n'était pas satisfaisant. Une nouvelle répartition des tâches de l'administration a permis de mieux définir le travail de chacun. Si des améliorations sensibles sont constatées, il reste toutefois des progrès à réaliser.

	Par ailleurs, une nouvelle grille tarifaire a été votée par les représentants du Comité syndical. Cette grille a permis de réduire la participation financière des élèves habitant hors les deux communautés de communes sièges du conservatoire.
<ul style="list-style-type: none"> • par des heures d'accueil des élèves d'âge scolaire davantage conformes à leur emploi du temps et non à ceux des adultes 	Les horaires d'ouverture du conservatoire ont été adaptés aux attentes du public et notamment au public d'âge scolaire.
<ul style="list-style-type: none"> • par la mise en place d'outils de communication adaptés 	Création d'un site Internet Edition de plaquettes d'information Relations fréquentes avec la presse (papier, radios locales,...)
<ul style="list-style-type: none"> • par l'organisation de manifestations à fort rayonnement 	Cf. « diffusion artistique »

I.8.2 Améliorer la qualité de l'enseignement

Proposition 2010	Réalisé 2013
Réhabiliter le cursus traditionnel :	
<ul style="list-style-type: none"> • par une réorganisation de l'éveil 5-6 ans 	<p>Un parcours commun musique et danse a été mis en place pour les 5 et 6 ans. Ce parcours visait à enrichir les propositions pédagogiques tant pour les danseurs que pour les musiciens.</p> <p>Il n'a cependant pas donné les satisfactions attendues. Son organisation et ses contenus doivent être revus.</p> <p>Le parcours coordonné a été ajusté. Des instruments adaptés ont été achetés. Son fonctionnement semble être aujourd'hui satisfaisant.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par une meilleure orientation des élèves lors de leur entrée en cycle 	<p>Pour les disciplines instrumentales, les élèves sont à présent inscrits en classe probatoire la première année. A l'issue de cette année, un bilan est fait avec l'élève et la famille afin d'envisager ou non son entrée en cycle I.</p> <p>Pour les instruments très demandés les élèves débutants sont systématiquement reçus par la direction afin que soient explicités les attentes du conservatoire.</p> <p>La présence des adultes a été précisée. Leur inscription n'est plus prioritaire. Ils sont désormais inscrits dans le cursus dit traditionnel.</p> <p>Un cursus spécifique « adultes » reste à mettre en place.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par une plus grande unité pédagogique entre les différentes composantes d'une même formation 	<p>La notion de « cursus » a été revalorisée. Les élèves sont à présent inscrits dans un parcours plus cohérent entre les différentes disciplines.</p> <p>En théâtre, des élèves fréquentent à nouveau le cursus.</p> <p>En danse, deux cursus adaptés ont été mis en place (simple et renforcé).</p> <p>Des cours croisés danse et musique ont été mis en place.</p> <p>Des cours croisés danse et théâtre sont en gestation.</p> <p>Les relations pédagogiques entre enseignants sont encore à développer afin</p>

<ul style="list-style-type: none"> • par un meilleur suivi du parcours des élèves 	<p>d'obtenir une plus grande cohérence pédagogique.</p> <p>Mise en place : d'une fiche semestrielle de suivi pédagogique ; de concertations semestrielles (février) pour les élèves présentant une fin de cycle ; de concertations pédagogiques annuelles (juin) pour l'ensemble des élèves. Un carnet de correspondance a été édité.</p> <p>Son fonctionnement n'est toutefois pas satisfaisant à ce jour, car il n'est pas systématiquement utilisé par les professeurs et les familles, notamment pour les jeunes enfants.</p> <p>Un suivi des élèves s'opère tout au long de leur scolarité. En valorisant le principe du cursus, l'équipe pédagogique attend à présent des élèves qu'ils suivent l'ensemble des disciplines correspondantes. Si un élève ne répond pas aux attentes du conservatoire, une discussion s'engage avec lui et sa famille afin de statuer sur son orientation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par une évaluation plus adaptée (corrélation entre le contrôle continu et les examens) 	<p>Le mode d'organisation et les contenus des examens de fin de cycle ont été adaptés. Des objectifs de fin de cycle I et II ont été déterminés avec les écoles de musique du réseau départemental. Lors des examens de fin de cycle, le passage au cycle supérieur s'effectue désormais après concertation avec l'équipe pédagogique (50% sur épreuve - 50% sur dossier et concertation). Pour le cycle spécialisé, l'ensemble des disciplines instrumentales sont à présent concernées par l'examen régional (DEM régional). Le jazz et les musiques actuelles seront prochainement intégrés à ce dispositif.</p>
<p>Favoriser le travail interdisciplinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par le biais d'échanges ponctuels ou réguliers entre les disciplines • par l'organisation de manifestations réunissant différentes disciplines 	<p>Cf. « classes uniques ».</p> <p>Le bal annuel de musiques et danses traditionnelles mis en place depuis 4 ans maintenant offre un bel exemple de réunion des disciplines musiques et danses au sein du conservatoire.</p> <p>Il est attendu que ce principe se développe à d'autres esthétiques.</p>
<p>Proposer des parcours pédagogiques plus souples et mieux adaptés aux profils des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par la mise en place de « classes uniques » avec une unité de temps de lieu et de contenu pédagogique 	<p>Des classes uniques reliant musiques et danses ont été mises en place. Les résultats pédagogiques et artistiques sont très encourageants.</p> <p>Ces classes doivent être et seront développées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par la mise en place de cursus adolescents et adultes. 	<p>Cette proposition n'a pas été étudiée. Il importait dans un premier temps de donner une priorité aux enfants scolarisés. Les nouvelles inscriptions d'adultes ont donc été circonscrites aux disciplines ayant des places vacantes.</p> <p>Pour les adultes déjà inscrits, seuls ceux acceptant de suivre un cursus complet ont été admis.</p> <p>D'une manière générale, le nombre d'adultes inscrits au conservatoire a</p>

	<p>sensiblement baissé ces trois dernières années. Il conviendra lors du futur projet d'établissement de mettre en place un cursus adapté pour les adultes et les adolescents.</p>
<p>Valoriser les pratiques collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par la mise en place de cours de chant choral 	<p>10 heures supplémentaires d'enseignement ont été allouées au chant choral dès septembre 2010 et deux ensembles ont été créés sur Digne et Manosque ainsi que des séances au sein de cours de formation musicale. Mais le chant choral a connu d'importants dysfonctionnements au cours de ces trois années et à ce jour, ses effectifs ne sont pas satisfaisants. La nomination de deux nouveaux professeurs de chant choral doit permettre à cette discipline de trouver une plus juste place.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par la mise en place progressive d'ensembles et d'orchestres par familles instrumentales 	<p>Ont été créés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ensembles à vent cycle I sur Digne et Manosque ; • 2 ensembles à cordes cycle I sur Manosque ; • 1 ensemble à cordes cycle I sur Digne ; • 1 Big band sur Digne ; • Des ensembles constitués en fonction de projets artistiques ponctuels (Le Géant de l'Amazonie, King Arthur, Opus Néo,...). <p>La fréquentation des ensembles à vent commence à être satisfaisante. Toutefois, l'ensemble des élèves inscrits en instruments ne le sont pas encore forcément en ensemble.</p> <p>Une classe de musiques actuelles a été créée. Le public adolescent et jeune adulte est particulièrement visé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par la réorganisation des cours de musique de chambre 	
<ul style="list-style-type: none"> • par des partenariats adaptés avec des formations existantes. 	<p>Deux concerts avec l'ensemble Opus ont été organisés avec les élèves du conservatoire et en partenariat avec le conservatoire de Gap. La difficulté des programmes proposés et l'absence de référent au conservatoire de Gap n'ont pas permis pour l'heure de poursuivre ce partenariat. Mais ce partenariat devra être relancé. Des partenariats ponctuels ont été possibles grâce aux projets engagés (chœur départemental, chœur de St-Tulle, FCA, écoles de musique du réseau départemental,...). Ces partenariats restent à développer.</p>
<p>Avoir un souci d'excellence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par l'organisation plus fréquente de master classes 	<p>De nombreux stages et master classes ont été organisés tout au long de ces quatre années. Ils s'inséraient généralement dans un projet artistique conduit par le conservatoire ou par un partenariat avec les acteurs culturels du département et notamment A l'Affiche – Manosque, et le CC René Char – Digne-les-Bains.</p>

<p>par le renforcement des actions de type : « l'école du spectateur »</p>	<p>Des actions ont été conduites en partenariat avec les APEC de Digne et de Manosque. Ces actions s'inséraient dans la programmation artistique du conservatoire construite en partenariat avec les acteurs culturels du département et de la Région.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par la valorisation du travail des élèves (diffusion artistique). 	<p>Le nombre de deux passages sur scène par élève tend à se généraliser. Il n'est toutefois pas encore la règle. Dans certaines disciplines, quatre passages annuels ne sont pas rares.</p>
<p>Mettre l'administration au service de la pédagogie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par l'acquisition d'un logiciel plus performant de gestion du fichier élèves 	<p>Un logiciel adapté de gestion du fichier élèves a été acquis en 2012 (Rhapsodie). Son fonctionnement est encore fragilisé par une conception incomplète et par une utilisation multiple entre les deux sites. Sa jonction avec le site Internet du conservatoire pose de plus et toujours problème.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par une réaffectation des tâches administratives. 	<p>La répartition des tâches des agents administratifs a été revue. Des fiches de postes correspondantes ont été réécrites.</p>

I.8.3 Faire rayonner le conservatoire sur ses différents territoires

Proposition 2010	Réalisé 2013
<p>Retrouver une logique d'établissement entre les deux antennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par un travail pédagogique mieux coordonné, notamment en ce qui concerne les pratiques collectives • par davantage d'échanges artistiques et pédagogiques via des rencontres par classe 	<p>Une jonction des orchestres à cordes a été effectuée en 2011. Toutefois, le travail commun et régulier apparaît comme difficile compte tenu de l'éloignement des deux sites. Pour autant, certains départements pédagogiques particulièrement actifs rendent possible et de manière pérenne ces partenariats entre Digne et Manosque ; et ce, grâce à des projets porteurs. A ce jour, le travail commun entre les antennes de Digne et de Manosque s'opère de manière ponctuelle lors de projets artistiques importants nécessitant une importante participation des élèves.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par la mise en place d'une saison artistique commune 	<p>Depuis septembre 2010, une enveloppe annuelle correspondant à 1,7% du budget global du conservatoire est affectée à la Saison artistique du conservatoire. Le conservatoire peut ainsi organiser des stages et des manifestations en partenariat avec les acteurs culturels du département.</p>
<p>Développer une vie propre à chaque antenne sur son territoire – communauté de communes Luberon-Durance-Verdon pour l'antenne de Manosque et communauté de communes des Trois Vallées pour l'antenne de Digne-les-Bains par l'implication de chaque antenne sur des projets culturels locaux.</p>	<p>Grâce au développement des partenariats avec les acteurs culturels locaux, le conservatoire s'est ancré dans ses territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'APEC de Digne-les-Bains • L'APEC de Manosque • Le centre culturel René Char à Digne-les-Bains

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>A l’Affiche</i> et le theatre Jean le Bleu à Manosque • <i>Le Café provisoire</i> - Manosque • La médiathèque de Digne les Bains • La médiathèque de Manosque • La fondation Carzou - Manosque • L’Ermitage – Digne-les-Bains • La MJC de Manosque
<p>Étendre son rayonnement au département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par une réactivation du réseau des écoles de musique 	<p>Le réseau des écoles de musique du département a été réactivé. Examens et projets artistiques réunissent à nouveau les écoles du réseau à savoir la Vallée de l’Ubaye, Reillanne, Forcalquier et Oraison.</p> <p>Reste à intégrer de nouvelles écoles de musique et danse à ce réseau.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • par la recherche de nouveaux partenariats 	<p>De nombreux partenariats pédagogiques et artistiques ont été mis en place tant au sein du département que de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Régie départementale dans le cadre de la programmation de Marseille 2013 • Le ballet Preljocaj – Pavillon noir • Le festival de Cruis • Le festival « Sous les arbres » du Brusquet • L’Education nationale – animation en milieu scolaire • La chorale de Sainte-Tulles • Le chœur départemental • L’Académie d’accordéon – Digne-les-Bains • Le théâtre Durance
<ul style="list-style-type: none"> • par une implication soutenue dans le futur schéma départemental. 	<p>Le conservatoire a accompagné la mise en place du Schéma départemental d’aide à l’enseignement artistique en direction des écoles du département ; jouant ainsi son rôle de conseil auprès des acteurs éducatifs du département.</p>

I.9 Les locaux

Constat en 2010	Réalisé 2013
<p data-bbox="73 213 488 240"><u>Des conditions matérielles difficiles</u></p> <ul data-bbox="120 245 1037 501" style="list-style-type: none">- absence de salles de diffusion propres ;- impossibilité d'accueillir des personnes handicapées sur les deux antennes ;- insuffisance de matériel pédagogique de base satisfaisant (pupitres, mobilier adapté,...) ;- la difficulté pédagogique engendrée par la distance entre le conservatoire de Digne-les-Bains et l'annexe, accueillant les cours de danse, de théâtre et certains cours de musique.	<p data-bbox="1066 213 2022 373">La ville de Manosque a lancé un important programme de réhabilitation des locaux du conservatoire. La façade et la place des Observantins sont en travaux. En outre, il est prévu la réfection du couvent des Observantins ce qui permettra à l'antenne de Manosque une plus grande souplesse de fonctionnement avec un lieu dédié à la diffusion.</p> <p data-bbox="1066 378 1868 405">Ces travaux permettront de plus l'accueil de personnes handicapées.</p> <p data-bbox="1066 442 2022 590">Concernant, l'acquisition de matériel, un important plan d'investissement a été mis en place ; tant en ce qui concerne le renouvellement du matériel informatique qu'en acquisition de matériel pédagogique (instruments de musique, pupitres,...). Deux demandes de subvention ont été obtenues de la Région.</p>

I.10 En conclusion

Ce qui a été réalisé

En pédagogie

- Réflexion quant aux contenus de l'enseignement dispensé
- Adaptation des cursus en théâtre, danse et musique
- Création de nouveaux ensembles instrumentaux
- Ouverture de classes de chant choral
- Ouverture d'une classe de musiques actuelles
- Mise en place de classes uniques
- Couverture des CHAM sur l'ensemble des classes du collège du Mont d'Or de Manosque
- Réorganisation de l'évaluation des élèves
- Réécriture du règlement intérieur et pédagogique

En rayonnement

- Mise en place d'une Saison artistique
- Mise en place d'animations en milieu scolaire
- Augmentation des partenariats pédagogiques et artistiques avec les acteurs culturels du et hors département
- Valorisation de l'image du conservatoire
- Réactivation du réseau départemental des écoles de musique et de danse (évaluation, examens, projets artistiques)
- Accompagnement de la mise en place du Schéma départemental d'aide à l'enseignement artistique du Conseil général

En gestion

- Augmentation sensible du nombre d'élèves inscrits
- Adaptation des droits d'inscription en fonction de l'origine géographique des élèves
- Paiement possible des droits d'inscription en trois fois pour les familles
- Augmentation contrôlée du coût du conservatoire
- Résorption progressive de l'emploi précaire
- Réorganisation de l'administration et mise en place de fiches de poste
- Mise en place d'un site Internet
- Acquisition de logiciels, de matériel et d'instruments de musique

Ce qui n'a pas encore été réalisé

- Les effectifs du conservatoire doivent s'accroître et notamment en danse et chant choral.
- La cohérence pédagogique entre les différentes composantes d'une formation peine à se mettre en place. Les enseignements alternatifs tels les « classes uniques » doivent être développés.
- Les musiques actuelles doivent progressivement prendre une plus grande place dans la vie du conservatoire.
- Les contenus du jardin et de l'éveil musique et danse sont à revoir.
- Le nombre d'ensembles en pratiques collectives doit être développé ainsi que le nombre d'élèves y participant.
- Les cursus adolescents et adultes sont à mettre en place.
- Les problèmes récurrents d'accueil et d'information du public sur Manosque sont à traiter.

En conclusion, depuis 2010 le conservatoire a procédé à la réorganisation de ses activités et de ses services. Cette réorganisation a fait suite aux dysfonctionnements constatés en 2009 par ses quatre contributeurs et précisés dans le rapport d'inspection réalisé par la DRAC en 2008-2009.

Au cours des quatre dernières années et suite à la nomination d'une nouvelle équipe à sa direction, le conservatoire s'est attaché à :

- augmenter le nombre d'élèves inscrits et rechercher de nouveaux publics ;
- améliorer la qualité et la cohérence de l'enseignement dispensé – répondant à présent aux préconisations du Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture ;
- rayonner sur les réseaux départementaux et régionaux ;
- développer une diffusion artistique en lien avec les partenaires culturels départementaux et régionaux.

L'établissement semble aujourd'hui avoir retrouvé un fonctionnement normal en répondant à nouveau au cahier des charges des établissements classés par l'Etat.

Fort de ce résultat, il convient à présent d'élaborer de nouveaux objectifs susceptibles de poursuivre l'action engagée.

La ligne directrice pressentie pour le futur projet d'établissement s'articulera en grande partie autour de la pédagogie. En effet, tout en conservant un rayonnement artistique grâce aux actions menées avec ses partenaires, le conservatoire doit à présent affermir le cœur de sa fonction, à savoir l'enseignement et la pédagogie.

Propositions 2014 – 2016

VIII – Généralités

Article 8.1 **Objectifs pédagogiques et artistiques**

Le conservatoire de musique, danse et art dramatique à rayonnement départemental des Alpes de Haute Provence a pour principales missions la sensibilisation et la formation des futurs amateurs et professionnels aux pratiques artistiques et culturelles.

Article 8.2 **L'enseignement**

L'enseignement dispensé par le conservatoire s'appuie sur les *schémas d'orientation pédagogique* en danse, art dramatique et musique, préconisés par le ministère de la Culture.

L'enseignement est structuré en cycles d'études, auxquels il convient d'ajouter selon le cas un éveil et/ou une initiation.

Selon les disciplines, des cours spécifiques destinés aux adultes sont proposés.

Dans l'esprit des textes référents, les formations artistiques proposées par le conservatoire sont conçues de manière transversale. Selon les parcours, elles intègrent différentes disciplines qui toutes, nourrissent l'apprentissage et la progression des élèves.

Ainsi, et notamment pour les élèves inscrits en cursus en danse, théâtre et musique, la présence à l'ensemble des disciplines constituant une formation, y compris la participation aux auditions, concerts et spectacles pédagogiques proposés par le conservatoire revêt un caractère obligatoire.

Par ailleurs, le statut du conservatoire – établissement public d'enseignement artistique – et la qualité de l'enseignement dispensé, induisent pour les élèves un travail personnel hebdomadaire ; travail défini selon la progression de chaque élève par l'équipe pédagogique.

Article 8.3 **Évaluation**

Pour l'ensemble des disciplines, l'évaluation des élèves est globale. Elle permet :

- de gérer l'évolution de l'apprentissage de chaque élève ;
- de donner à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d'autonomie ;

- de donner des points de repère et des informations suscitant le dialogue avec les familles.

Elle est réalisée, d'une part de manière continue par l'équipe pédagogique, d'autre part à la fin des différents cycles (3 – 4 ans) sous forme d'examen avec présence d'un jury extérieur.

Tout au long de leur cycle, les élèves font l'objet d'un suivi par le biais de fiches d'évaluation semestrielles communiquées aux familles (février-juin). Ces fiches sont pluridisciplinaires. Elles sont présentées par les enseignants comme un compte-rendu visant à situer l'élève dans son apprentissage, pour une meilleure progression dans le cycle. Elles prennent de plus en compte :

- la régularité de la présence des élèves en cours ;
- la participation aux prestations publiques (auditions, stages, master classes,...).

Chaque fiche est consignée dans le dossier de l'élève (fichiers dématérialisés informatiques). Ce dossier est constitué sous l'autorité du directeur et comprend tous les éléments susceptibles de relater le parcours d'un élève.

Le passage au cycle supérieur tient compte du contrôle continu consigné dans le dossier de l'élève. Le passage se fait après délibération de l'ensemble des examinateurs, et après obtention d'unité de valeur dans toutes les disciplines.

La décision de délivrance des diplômes est prise par le directeur sur proposition du jury après passage de toutes les épreuves. Ce diplôme précise la discipline principale qu'il considère, ainsi que les autres disciplines et contenus d'enseignement.

Un document officiel précisant les résultats des examens sera communiqué aux familles.

Le détail des évaluations par discipline – danse, théâtre et musique – est décliné lors des paragraphes 8.3, 9.3, 10.3 et 11.3.

Article 8.4 **Tableau des titres**

Période	Titre	Abréviation
Fin de cycle 1	Certificat de fin de cycle 1	-
Fin de cycle 2	Brevet d'études musicales, chorégraphiques ou théâtrales	BEM BEC BET
Fin de cycle 3 cycle de pratique en amateur	Certificat d'études musicales, chorégraphiques ou théâtrales	CEM CEC CET
Fin de cycle 3 cycle spécialisé	Diplôme d'études musicales, chorégraphiques ou théâtrales *	DEM DEC DET

* Ce titre donne accès aux formations professionnelles.

Articles 8.5 **Tableau des récompenses**

Admis au cycle supérieur avec félicitations du jury
Admis au cycle supérieur
Maintenu
Réorientation

Articles 8.6 **Concertations des professeurs**

Afin de mettre en œuvre le projet pédagogique du conservatoire, des concertations régulières entre professeurs sont organisées.

Elles ont pour objet :

de définir les supports pédagogiques utilisés ;

- de suivre l'évolution du parcours de chaque élève et de permettre ainsi l'adaptation des contenus pédagogiques.

Dans cet esprit et afin d'assurer le suivi pédagogique, l'ensemble des professeurs d'un même élève se réunit :

- chaque fin d'année pour l'ensemble des élèves ;
- en février lors du passage de cycle d'un élève.

II Les publics du conservatoire

« L'ouverture des formations à des domaines artistiques beaucoup plus nombreux ainsi qu'à des publics très diversifiés, notamment sur le plan de l'âge, conduit à rechercher de nouveaux modes d'organisation pédagogique. »²

Le public des conservatoires s'est élargi au cours des dernières décennies grâce à l'adaptation de leur fonctionnement aux évolutions de la société. Toutefois, la démocratisation de l'enseignement artistique montre aujourd'hui ses faiblesses et ses limites ; et les élèves poursuivant leurs études artistiques au-delà du cycle 2 - 3^{ème} année sont peu nombreux. Le taux d'abandon entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle reste trop important.

Ainsi et concernant son public, le conservatoire des Alpes de Haute-Provence doit-il poursuivre l'évolution engagée depuis quatre ans avec, toujours, un double objectif :

- rechercher de nouveaux publics ;
- fidéliser les élèves inscrits.

II.1 Rechercher de nouveaux publics

Les propositions faites lors du précédent Projet d'établissement restent valables :

- organisation d'animations en milieu scolaire ;
- organisation de stages susceptibles de croiser les publics ;
- mise en place et valorisation de projets artistiques ponctuels en partenariat avec l'Éducation Nationale ;
- partenariats avec les acteurs culturels du département.

² Schéma d'orientation pédagogique

Toutefois d'autres actions sont à développer et notamment les classes à horaires aménagés.

II.1.1 Les Classes à Horaires Aménagés

Le collège du Mont d'Or de Manosque accueille quatre classes musicales en horaires aménagés ; soit de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Les classes à horaires aménagés ont pour vocation de : « *Favoriser la réussite scolaire et artistique des élèves particulièrement motivés par les pratiques musicales et favoriser l'accès à cet enseignement aux enfants dont le profil social ne prédispose pas à cette orientation.* »

La présence de telles classes en collège présente un réel intérêt :

- elles favorisent la démocratisation de l'enseignement artistique ;
- elles participent activement à la formation des élèves – développement de la sensibilité, apprentissage de la notion d'effort et de rigueur, respect de l'autre, sens du groupe, repères culturels, expérience de la scène ;
- elles valorisent le collège du Mont d'Or de Manosque grâce à un projet spécifique ;
- l'emploi du temps mis en place pour cette action permet d'optimiser la fréquentation des locaux du conservatoire (travail possible durant les heures scolaires).

Toujours dans un souci de démocratisation de l'enseignement artistique, il conviendrait de développer deux nouvelles classes :

1. en jazz et musiques actuelles sur un collège de Digne-les-Bains ;
2. en danse sur une école primaire de Manosque.

Un temps spécifique devrait être prélevé sur les temps d'enseignement actuels.

II.1.2 Les animations en milieu scolaire

Les animations en milieu scolaire ont été développées ces quatre dernières années. Toutefois, en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires de l'Education nationale et de la nécessité pour le conservatoire d'intervenir dans ce cadre, les animations musicales seront progressivement réduites.

Pour autant, dans le cadre du Schéma départemental d'aide à l'éducation artistique, des animations-concerts seront mises en place en partenariat avec le Conseil général (Cf. : paragraphe III. ???)

II.2 Les nouveaux « rythmes scolaires »

II.2.1 Organisation des emplois du temps

La modification de temps de présence des élèves au sein des écoles primaires va profondément modifier l'organisation de la vie du conservatoire ; le mercredi matin étant un moment privilégié d'accueil des tous petits.

Cette modification va avoir deux conséquences pour le conservatoire :

- un étalement des horaires de cours tout au long de la semaine avec pour certains jours, un manque crucial de salles de cours ;
- une adaptation progressive de notre fonctionnement pédagogique à ces nouvelles contraintes (temps de cours, organisation hebdomadaires des enseignements,...).

II.2.2 Les rythmes scolaires

Le conservatoire a été sollicité par les communautés de communes pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires tels que définis par le ministère de l'Éducation nationale. Cette « mutation » pédagogique peut être très porteuse pour le conservatoire en lui permettant :

- de conforter son implantation au sein du milieu scolaire ;
- de s'attacher de nouveaux publics via les actions menées au sein de l'Éducation nationale.

Il s'agit là de dispositifs à prévoir et à organiser sur le long terme (10 – 15 ans).

L'idée qu'un temps d'enseignement pérenne puisse à terme être affecté aux interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaire a été évoquée. Cette évolution impliquera une modification notable du métier d'enseignant. Des formations seront indispensables, notamment en ce qui concerne l'orchestre à l'école.

Les activités

Il est prévu une montée en puissance sur plusieurs années de la participation du conservatoire dans les activités de l'aménagement des rythmes scolaire. Cette progressivité s'effectuera en fonction :

- des résultats des premières actions menées ;
- des moyens mis à disposition (financements extérieurs) ;
- des moyens propres du conservatoire qu'il pourra dégager pour ces actions ;
- des formations suivies par les professeurs du conservatoire afin de répondre à ces nouveaux enjeux pédagogiques.

Les principales actions possibles sont :

- Chant choral
- Danse
- Ensemble de violons
- Contes musicaux
- Orchestre à l'école

Pour ces activités, la présence des élèves sur une année pleine et la réalisation d'un projet artistique sont indispensables.

Les intervenants seraient :

- Soit des professeurs du conservatoire payés en heures supplémentaires ou sur un temps pris dans leurs heures habituelles de cours ;
- Soit des personnes extérieures, ce qui impliquerait le recrutement par le conservatoire de « vacataires » en fonction du temps demandé. Le conservatoire se ferait rembourser ces dépenses par les villes.

II.2.3 L'orchestre à l'école

L'organisation

Projet sur au moins trois ans – CE2 – CM2

Répétitions hebdomadaires en deux temps :

- 45 minutes en pupitre
- 45 minutes en formation orchestrale

Les enseignants

La présence du professeur des écoles au sein de l'orchestre est très importante. Il doit être en situation d'apprentissage comme les élèves.

L'instrumentation s'effectue sur la base du volontariat des professeurs d'instrument.

L'idéal serait la présence d'un musicien intervenant en qualité de porteur du projet (lien avec l'Education Nationale et le conservatoire).

Le répertoire

Le répertoire est très important. Il est la base d'un travail de qualité. Il doit être exigeant musicalement tout en étant adapté techniquement aux élèves.

Il semble très important d'associer répertoire et création.

Les instruments

Les élèves doivent conserver les instruments durant la semaine. Une assurance est à souscrire par l'école ou le conservatoire. Il importe de proposer des instruments de bonne qualité afin de limiter les soucis d'entretien sur le long terme. Subventions possibles, soit de l'association Orchestre à l'école (50%) soit par la Région (60%).

La transmission

La transmission s'effectue de manière orale. Toutefois, l'écrit peut être introduit rapidement. Il est un « aide-mémoire » pour les élèves.

Possibilités de classes d'orchestre :

- Ensemble à vent
- Ensemble à cordes
- Ensemble de violons
- Ensemble de musiques traditionnelles
- Ensemble de musiques actuelles
- Ensemble de violon

Objectifs :

- Proposer une session d'ensemble de violon pour débutant sous forme d'initiation.
- Réaliser des projets artistiques et ludiques transversaux sur le territoire (Concerts, animations dans des écoles, maisons de retraite etc.).

Organisations :

- Une session de 45 mn pour 6 élèves maximum de même tranche d'âge (de 6 à 8 ans).
- Durée d'apprentissage de 1 ans par groupe (ou école). A la fin de l'année les élèves qui souhaitent continuer seront invités de s'inscrire au conservatoire dans un cursus complet ou allégé (ensemble de violon du CRD).
- Répertoire adapté et progressif.
- Apprentissage par objectifs.

- Apprentissage par projets
(Organisation à revoir à la fin de l'année scolaire 2014-2015)

II.2 Adapter le fonctionnement pédagogique du conservatoire

II.2.1 Les parcours pédagogiques

« Au cursus complet par cycle qui conduit à la délivrance de certificats ou de diplômes nationaux, s'ajoute l'offre de parcours plus souples encadrés par un contrat. Celui-ci aidera les élèves à clarifier leur projet dans un cadre adapté. Cette évolution répond aux difficultés rencontrées par certains établissements à inscrire l'ensemble des besoins de pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale dans des cursus longs et, par-là, ressentis comme trop exigeants par certains. »³

II.2.1.1 La petite enfance

Lors du Projet pédagogique 2010 – 2013 il a été proposé la mise en place d'un parcours conjoint musique et danse pour la petite enfance. Ce parcours visait à enrichir les propositions pédagogiques tant pour les danseurs que pour les musiciens.

Ce cursus commun n'a pas donné les résultats escomptés. Toutefois, il semble indispensable de ne pas abandonner cette idée eût égard à la richesse pédagogique qu'elle implique.

Une réflexion est donc à mener pour réhabiliter ce cursus.

De plus, et afin de mener à bien ce projet, une formation spécifique pour les membres de l'équipe pédagogique concernés est à mettre en place.

II.2.1.2 Cursus en musiques traditionnelles

Il convient de mettre en place un cursus de musiques traditionnelles. En effet, le conservatoire dispose d'un enseignement qu'il est nécessaire à présent de certifier.

Galoubet – tambourin

(Cf. : annexe 1)

La classe de musique traditionnelle, se propose d'amener les élèves à la maîtrise du répertoire traditionnel du domaine Français et de divers pays.

Il sera demandé de pratiquer une initiation à la danse traditionnelle au sein du conservatoire ou dans une association ainsi qu'une pratique collective régulière.

Les études se dérouleront en deux cycles de 4 à 5 ans avec examen de fin de cycle et un diplôme à la fin du deuxième cycle pour clôturer l'enseignement.

II.2.1.3 Cursus en danses traditionnelles

(Cf. : annexe 2)

Le conservatoire dispose d'un enseignement en danses traditionnelles. Tout comme les musiques traditionnelles, il importe à présent de confirmer leur implantation par la mise en place d'un cursus.

³ Cf. schéma d'orientation pédagogique.

Bien que le ministère de la Culture ne reconnaisse pas officiellement ces danses – il n'existe pas de diplôme reconnu -, il en admet toutefois l'intérêt puisqu'il incite les conservatoires à diversifier les approches chorégraphiques en incluant différentes danses et notamment les danses traditionnelles⁴. (Se référer au projet, proposé en annexe.)

II.2.1.4 Cursus en chant choral

Il convient de développer le chant choral au sein du conservatoire.

Deux ensembles vocaux ont été recréés suite au recrutement de deux nouveaux enseignants. Leurs effectifs, s'appuyant sur les cours de formation musicale et les classes à horaires aménagés de Manosque, doivent s'accroître.

L'idée, d'ici à 3-4 ans, est de disposer de deux ensembles par antenne regroupant des élèves de 8 – 10 ans pour un premier chœur et des adolescents pour l'ébauche d'une maîtrise.

II.2.1.4 Un cursus personnalisé

Constat

Un nombre conséquent d'élèves abandonne le conservatoire lors de l'entrée en cycle 2. Ces abandons sont dus en grande partie à la « lourdeur » de la formation en cycle 2 (temps de présence au conservatoire et pratique personnelles pour les instrumentistes).

Proposition

L'idée est donc de proposer aux élèves instrumentistes de cycle 2 une alternative au cursus actuel.

Ce choix est déjà possible pour les élèves danseurs avec la distinction faite entre le cursus simple (2 cours/semaine dans une même discipline) et le cursus renforcé (2 cours/semaine dans une même discipline + une discipline complémentaire).

Serait ainsi proposé aux élèves de cycle 2 un parcours personnalisé.

Conditions d'accès

À l'issue du cycle 1 et après réussite à l'examen, l'équipe pédagogique serait chargée d'orienter les élèves selon leurs souhaits tout en tenant compte des attentes qualitatives du conservatoire.

Deux voies possibles donc :

- Le cursus traditionnel ;
- Le parcours individualisé.

Organisation

Après concertation avec l'élève et sa famille, l'équipe pédagogique déterminerait lors des concertations de juin :

- la durée de ce parcours (1, 2, 3 ans,...) ;
- le temps hebdomadaire d'enseignement ;
- le contenu de ce parcours ;
- son mode d'évaluation.

⁴ Cf. schéma d'orientation pédagogique en danse 2008.

II.1.2.5 Coursus « adulte »

Il y a nécessité à mettre en place un cursus spécifique destiné aux adultes ne souhaitant pas s'engager dans de longues études instrumentales.

Il est proposé le choix entre une inscription en :

➤ Cursus traditionnel

Ces adultes seraient inscrits dans la filière traditionnelle de notre établissement, au même titre que les enfants ; ce qui implique pour eux de suivre un cours instrumental, un cours de formation musical et, dès que possible, une pratique collective (participation régulière à un orchestre ou participation aux projets).

Et un

➤ Cursus adulte

Soit un parcours de 5 ans en deux phases de 3 et 2 ans.

Ce cursus donnerait accès à un cours instrumental d'une demi-heure hebdomadaire et la possibilité de participer dès que possible à une pratique collective.

Les différences avec le cursus traditionnel sont :

- l'absence de formation musicale ;
- la non obligation de participer à un ensemble ;
- l'absence d'examen de fin de parcours ;
- une durée de présence limitée dans le temps avec :
 - deux phases d'apprentissage permettant d'avoir des objectifs sur des temps relativement courts ;
 - la possibilité pour l'équipe pédagogique de décider de ne pas réinscrire un élève d'une année sur l'autre si son travail ne correspond pas aux attentes de l'établissement ;

Pour autant, la présence et la réinscription des adultes au sein du « cursus adulte » doit être validée par l'équipe pédagogique. Le conservatoire se réserve ainsi le droit de ne pas renouveler l'inscription d'un élève si le travail fourni ne répond pas aux attentes.

A l'issue de ce parcours, il serait proposé aux élèves adultes :

- soit d'arrêter leur formation instrumentale, avec une possibilité de poursuivre une pratique collective au sein des ensembles du conservatoire ;
- soit de poursuivre leurs parcours en « cycle 2 individualisé » après réussite de l'examen de fin de cycle 1.

Les droits d'inscription applicables pour ce cursus adulte seraient les mêmes que ceux du cursus traditionnel.

Précision : l'accès des adultes aux cursus « traditionnel » et « adulte » s'effectue en fonction des places disponibles. Les enfants d'âge scolaire restent prioritaires.

II.2.1.6 Pratique amateur « adulte »

Une inscription en « atelier instrumental » sera dorénavant possible pour les adultes ayant obtenu un CEM et répondant aux critères de participations aux projets pédagogiques et artistiques du conservatoire.

Cette inscription ainsi que le temps de cours hebdomadaire induit seront effectués année par année en fonction des places disponibles des classes concernées et sur avis de l'équipe pédagogique.

II.2.3 Pédagogies alternatives

Ces propositions font partie des axes de réflexion du conservatoire. Elles seront à partager avec les équipes pédagogiques des écoles du département. Le public des établissements d'enseignement artistique s'est élargi au cours des dernières décennies grâce à l'adaptation du fonctionnement de ces établissements aux évolutions de la société.

Pour le territoire des Alpes de Haute-Provence, cette démocratisation de l'enseignement artistique via ses contenus pédagogiques doit se poursuivre en tenant compte des prérogatives et des conditions d'exercice de chaque école.

II.2.3.1 Les classes uniques

Tout en s'intégrant au principe des cycles, les classes uniques sont une réponse à la question de la globalisation de l'enseignement. Leur intérêt est triple car elles favorisent l'unité de temps, de lieu et de contenu d'un enseignement.

Différentes formules sont envisageables :

- le maître unique : un professeur enseigne un instrument à 3 – 4 élèves ; le temps est proportionnel au nombre d'élèves ;
- la classe unique : plusieurs professeurs collaborent à la formation d'un groupe d'élèves (unité de temps, de lieu et d'enseignement) ;
- la classe unique par cycle ; soit un groupe d'élève d'un même cycle mais de niveaux différents.

Actuellement, trois « classes uniques » sont en place sur Manosque :

- | | | | |
|----|---|--|--|
| 1. | <u>Danse jazz et théâtre</u> | Anne Molinier
Philippe Maurice
Travail en commun une fois par mois | 15 élèves |
| 2. | <u>Formation musical, danses traditionnelles et instruments</u> | Anne Flaven
Catherine Bertrand
Maya Mihneva
45' de FM ou danse et 45' de tronc commun | 30 élèves
de 2 ^{ème} année |
| 3. | <u>Formation musical, danse classique et instruments</u> | Isabelle Malahieude
Karine Faranda
Valérie Faroult | 16 élèves
de 2 ^{ème} année |

Propositions dès l'année scolaire 2014-2015

Digne-les-Bains	Manosque
4. <u>Formation musicale, piano, flûte traversière, guitare et harmonisation au clavier</u> Classe unique de 2 ^{ème} cycle Anne Flaven, Marjorie Bourgois, Cécile Lé Duy Gaëlle Vitureau, Virginie Kaepelin	Les trois classes uniques actuellement en place seront poursuivies.
5. <u>Formation musicale et danse</u> Sous forme de stage, une fois par mois Anne Flaven, Maya Mihneva, Ioël Teste	6. <u>Ensemble à vent cycle 2 et formation musicale</u> (45' de cours d'instrument, 2h30 de FM et orchestre)

Proposition pour les années à venir

7. Ensemble à cordes et formation musicale
 Cycle 1 et/ou cycle 2 – sur Digne et sur Manosque
8. Classe unique en musiques actuelles

II.2.3.2 Ateliers

Atelier d'harmonisation au clavier et d'initiation à la basse continue

Virginie Kaepelin

Ateliers destinés aux élèves de second cycle (3 à 4 élèves en 1h).

Ateliers d'improvisation

Alain Soler

(Cf. : annexe 3)

Seront abordés conjointement aux fondamentaux mélodiques quelques fondamentaux rythmiques, dynamiques, harmoniques et scénaristiques, de façon progressive et adaptée.

Des référentiels précis et pertinents serviront de « guides esthétiques » pour permettre aux élèves de s'approprier les fondamentaux précités (Afrique, Chine, Maghreb, Blues, Classique, etc...).

Des supports *audio* seront réalisés et fournis à chaque élève pour permettre un travail continu sur les différentes notions abordées.

Enfin, lorsque le niveau le permettra, de petits concerts improvisés pourront être mis en œuvre trimestriellement.

- Durée par module : 1h -1h30 - 2h (selon niveau des cycles).
- Fréquence : hebdomadaire, en alternant les ateliers par cycles.

II.2.3.3 D'autres pistes de parcours à développer

Ensemble de violonistes par niveau

Digne – G. Nikoyan

Nécessité de créer un ensemble de violonistes par niveau (et multi niveaux pour certains morceaux) permettant :

- d'augmenter le nombre d'élèves inscrits au conservatoire ;
- d'intégrer un élève dans un parcours moins lourd et personnalisé tout en lui donnant les moyens techniques pour leur évolution (répertoire varié, compétences en formation musical, improvisation etc.) ;
- une visibilité sur le territoire de la classe de violon de Digne avec des interventions musicales dans diverses structures (maisons de retraite, écoles) ;
- des partenariats avec l'éducation nationale avec des projets ludiques.
- « Classe d'orchestre » au sein du conservatoire :
 - L'orchestre comme moteur où s'apprend la lecture, l'écoute, le sens du groupe, (soit les savoirs prévus en formation musicale...).
 - Un accompagnement instrumental « technique ».

Une « classe d'orchestre »

- L'orchestre comme moteur où s'apprend la lecture, l'écoute, le sens du groupe, (soit les savoirs prévus en formation musicale.
- Un accompagnement instrumental « technique ».

II.2.4 Enseignements à développer

II.2.4.1 Les pratiques collectives

Les ensembles et orchestre se sont développés au cours des quatre dernières années. Il est à présent de conforter ces ensembles et d'en créer de nouveaux afin de compléter l'offre. Soit :

- Ouverture d'un second ensemble à vent – cycle 1 - sur Manosque ;
- Création d'un Big band sur Manosque ;
- Pérennisation du principe d'un orchestre symphonique regroupant les élèves du conservatoire.
- Mise en place d'ensembles susceptibles de regrouper les adultes sur Digne et Manosque.

II.2.4.2 Développer le jazz et les musiques actuelles

En 2010, les musiques actuelles étaient absentes des propositions pédagogiques du conservatoire. En souhaitant développer ces esthétiques, le conservatoire cherche à répondre à une évolution de nos cultures et, de fait, de la demande des publics.

Depuis 2012 et suite à une réorganisation des services, quelques heures d'enseignement ont été basculées sur cette discipline. Dans les années à venir et, toujours par une réorganisation interne du conservatoire, il convient d'accroître encore la part d'enseignement qui lui est allouée.

La mise en place d'horaires aménagés en jazz et musiques actuelles serait un levier déterminant pour le développement de cette discipline.

(Cf. : paragraphe II.1.1)

Par ailleurs, le public fréquentant la classe de jazz doit être « rajeuni ». Certains jeunes (voire très jeunes) élèves sont d'ores et déjà inscrits avec succès dans cette discipline. Il convient donc de réfléchir aux actions à mener afin d'amener les « adolescents » à s'y inscrire. Le travail d'improvisation basé sur

une lecture harmonique, rythmique et dynamique de la musique, peut permettre à certains élèves une autre approche musicale et technique grâce à un enseignement complémentaire, voire alternatif.

II.2.4.3 Les nouvelles technologies

L'accès aux nouvelles technologies est à développer ; sachant que ces nouveaux modes de communication et d'usage sont très prisés par les enfants et les adolescents.

- Un matériel spécifique doit être acquis.
- Un temps d'enseignement spécifique est à dégager.
- Une filière (ateliers...) est à mettre en place.

II.2.4.4 La pédagogie de groupe

*« Le travail en groupe ne se justifie que si la tâche a un niveau de complexité telle qu'elle ne pourrait être accomplie par des individus. L'intérêt du travail en groupe dans la construction de l'intelligence est de permettre la confrontation avec autrui, la divergence des points de vue. »*⁵

Toujours dans l'idée d'une adaptation de nos propositions pédagogiques, la pédagogie de groupe doit être développée au sein de l'établissement. Pour ce faire, une formation est à mettre en place à destination des professeurs.

II.2.4.5 Favoriser les démarches d'invention

« Parmi les enjeux pédagogiques qui apparaissent comme prioritaires aujourd'hui, les démarches liées à l'invention constituent un domaine important de la formation. Elles ne devraient pas être différées, mais faire l'objet d'une initiation dès le 1er cycle.

*L'ouverture aux dimensions technologiques du traitement du son en fait partie également et peut déboucher sur de véritables cursus si l'équipement de l'établissement l'autorise. »*⁶

II.3 Evaluation

II.3.1 Le carnet de correspondance

Un carnet de correspondance susceptible de faciliter les relations avec les familles a été mis en place lors de la rentrée scolaire 2012 – 2013. Après deux années d'exercice, ce carnet ne semble pas répondre aux attentes de l'équipe pédagogique et des familles. En effet, mis à part quelques rares professeurs, ces carnets n'ont pas (voire pas du tout) été utilisés.

Il est donc proposé de suspendre pour l'heure l'édition de ces carnets.

⁵ Cf. Michel Barlow, Principes de la pédagogie de groupe.

⁶ Cf. Schéma d'orientation

II.3.2 Les évaluations de fin de cycle

A l'usage de quatre années d'exercice, les contenus des examens de fin de cycle ont sensiblement évolué. Il convient donc de confirmer les modifications apportées.

En danse, la mise en place de cursus simple et renforcé a précisé le parcours des élèves et l'évaluation de fin de cycle a été modifiée.

Soit :

Modalités des épreuves en cycle 1	Modalités des épreuves en cycle 2
Cursus simple : <ul style="list-style-type: none">• variation imposée. Cursus renforcé : <ul style="list-style-type: none">• discipline dominante : variation imposée du ministère (au choix) ;• discipline complémentaire ou atelier : variation imposée.	Cursus simple : <ul style="list-style-type: none">• variation imposée. Cursus renforcé : <ul style="list-style-type: none">• discipline dominante : variation imposée du ministère ;• discipline complémentaire : variation imposée (individuelle ou collective) ou composition personnelle (individuelle ou collective).

Par ailleurs, la mise en place d'un cursus en danses traditionnelles, implique la tenue d'examens de fin de cycle dans cette discipline au même titre que les danses classique et jazz.

En théâtre, une première évaluation a été réalisée en 2013-2014 avec des élèves de fin de cycle 1. Cette évaluation s'est faite sous forme de présentation publique (février et juin) en présence d'un ou de plusieurs professionnels. Des « retours » aux élèves ont été réalisés à l'issue de ces présentations. Il s'agit d'une première étape qu'il convient de pérenniser.

En musique, les projets personnels des élèves ont peu à peu pris une plus grande place dans l'évaluation et notamment pour le cycle 1. Ces projets, pour un nombre conséquent d'entre-eux, ont permis au jury et à l'équipe pédagogique de « découvrir » une facette des élèves qu'il n'est pas facile de déceler lors d'un examen plus traditionnel. Ce projet personnel est donc à conforter.

Soit :

Année probatoire	observation sur une courte pièce instrumentale.
cycles I et II	une épreuve orale et écrite de formation musicale, un déchiffrage instrumental, une épreuve d'autonomie, une œuvre instrumentale choisie par les élèves et leur professeur, une œuvre imposée.

II.3.3 Les récompenses

Afin d'éviter les comparaisons entre élèves, il avait été convenu de limiter les appréciations aux seuls :

- Admis ;
- Admis avec les félicitations du jury.

Cette terminologie semble ne plus être adaptée. Une distinction plus précise entre les élèves serait préférable.
Le rétablissement de « mentions » est donc à réétudier.
(Mention très bien, bien, assez bien.)

III Le conservatoire des Alpes de Haute-Provence, une action inscrite dans un territoire

« Les établissements sont également tenus de participer activement à la vie artistique et culturelle de leur aire de rayonnement, de mener des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics. Ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes. Ils sont les partenaires des acteurs qui développent les pratiques des amateurs et des structures artistiques professionnelles, en particulier les organismes de création et de diffusion. »⁷

Le conservatoire des Alpes de Haute-Provence est l'unique établissement d'enseignement artistique du département classé par l'Etat. A ce titre, il se doit de jouer un rôle singulier dans l'accompagnement qu'il apporte à l'enseignement spécialisé et à la diffusion artistique de ce territoire.

III.1 La diffusion artistique avec les partenaires culturels départementaux

III.1.1 La diffusion

Les actions artistiques menées ces quatre dernières années ont permis au conservatoire de recouvrer une place singulière au sein du département. Cette étape était nécessaire pour que le conservatoire retrouve la confiance de ses tutelles et de son public.

Pour autant, l'énergie, le temps et le coût induits par ses actions artistiques importantes fragilisent la mission principale de l'établissement, à savoir l'enseignement.

Tout en maintenant une présence forte du conservatoire en termes de diffusion artistique, une adaptation du nombre et de la qualité des actions artistiques menées est à présent nécessaire.

III.1.2 Les concerts-animations

Dans le cadre du *Schéma départemental d'aide à l'enseignement artistique*, le Conseil général des Alpes de Haute-Provence et le conservatoire souhaiteraient mettre en place des actions artistiques à destination du jeune public.

Ces actions pourraient être modulées en fonction des attentes des partenaires et être présentées sous forme de :

- Concert-animation ;
- Projet artistique en lien avec les actions de votre école de musique ;
- Projet artistique en lien avec votre école et l'école primaire et/ou collège de votre secteur.

Les responsables pédagogiques de l'Education nationale ont été contactés afin de toucher parallèlement le public des écoles élémentaires et des collèges. Les thèmes proposés seraient fonctions des projets artistiques conduits par le conservatoire (musiques et danses traditionnelles, musiques d'Espagne, jazz et les musiques actuelles, improvisation musicale...)

Ces actions seraient prises en charge par le Conseil général et le conservatoire.

⁷ Cf. Schéma d'orientation.

III.2 Le Schéma départemental des enseignements artistiques

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales définit les responsabilités des collectivités dans le domaine des enseignements artistiques. Elle confie aux départements le soin d'élaborer un schéma de développement des enseignements artistiques. Le but est de proposer un ensemble cohérent de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique.

Le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence a ainsi voté en décembre 2010 un Schéma appelant à une harmonisation des cursus, une amélioration des conditions de travail des enseignants, une valorisation des pratiques amateurs et une meilleure organisation territoriale de l'offre d'enseignement et de pratique artistique.

La première phase de ce schéma (2011 – 2014) s'est attachée à structurer l'enseignement et la diffusion de la musique.

Quatre missions ont ainsi été définies, accompagnées de critères répondant aux principes qualitatifs édictés par le ministère de la Culture via les Schémas d'orientation pédagogique en danse, musique et théâtre :

- Poursuite de la mission d'enseignement spécialisé (cours d'instrument, formation musicale, pratique collective) ;
- Développement de l'éducation artistique (interventions en milieu scolaire et dans les lieux de vie sociale) ;
- Encadrement de la pratique en amateur ;
- Action culturelle (concerts, auditions, animation culturelle du territoire, ...).

Le conservatoire a été associé à la mise en place de ce schéma en accompagnant les écoles de musiques du département à satisfaire les nouveaux critères de subventionnement.

Il est à préciser que le département compte une vingtaine d'écoles de musique, la plupart associatives, sises aussi bien dans les villes que les villages. Certaines, très éloignées des centres urbains du département, ne comptent qu'une vingtaine d'élèves mais tentent malgré tout de faire vivre un enseignement musical sur leur territoire.

L'intervention du conservatoire se concentre principalement sur la mise en place par ces établissements :

- d'un projet pédagogique ;
- de cursus adaptés aux missions de ces écoles souvent rurales mais respectant le principe d'une formation cohérente (cours d'instrument, de formation musicale et de pratiques d'ensemble) ;
- d'une évaluation interne ou mutualisée des élèves ;
- d'actions pédagogiques à destination du milieu scolaire ;
- d'actions de diffusion (auditions d'élèves, accueil d'artistes,...).

Un nouveau Schéma d'aide à l'enseignement est actuellement en gestation pour la période 2015 - 2018. Les grandes lignes de ce schéma seront :

- la poursuite des actions engagées ;
- la prise en compte de l'enseignement de la danse ;
- La formation des enseignants.

Le conservatoire sera à nouveau associé à sa mise en place.

III.2.1 Le réseau d'écoles du département

« La mise en réseau consiste à encourager :

- la mutualisation des compétences et moyens,
- l'organisation de la mobilité des élèves entre établissements,
- la mise en place de cursus communs à plusieurs établissements.

Ainsi, la collaboration entre établissements peut consister en :

- la définition conjointe d'outils d'évaluation,
- l'élaboration d'un programme pédagogique concernant une discipline chorégraphique,
- l'organisation commune d'examens de fin de cycle,
- l'échange d'enseignants,
- la reconnaissance et la circulation de personnes-ressources dans les domaines de connaissances spécifiques,
- la réalisation de projets artistiques communs,
- la répartition, sur un territoire, des disciplines chorégraphiques.

La mise en réseau des écoles et de leurs compétences ne doit en aucun cas signifier une hiérarchisation entre établissements, mais bien une collaboration. Cette démarche implique un partenariat réel au service des élèves. »⁸

Le réseau des écoles de musique et de danse du département a été réactivé il y a quatre ans. Ce réseau est particulièrement important car il permet à des établissements non contrôlés et de petite taille – certain ne compte que 30 élèves - d'être associés à un projet pédagogique ambitieux.

Au sein de ce réseau et tout en respectant la spécificité de ces écoles, le conservatoire organise et finance chaque année :

- les évaluations de fin de cycles 1 et 2 en danse et en musique ;
- des rencontres pédagogiques d'élèves ;
- des manifestations artistiques réunissant les élèves de toutes les écoles du réseau :

Il est attendu que le nombre d'écoles associées à ce réseau augmente progressivement grâce à l'action du Schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil général des Alpes de Haute-Provence.

III.2.2 Structuration de l'enseignement artistique sur le département

L'Etat définit des attributions aux différents établissements d'enseignement spécialisé en fonction :

- De leur offre de formation ;
- De la nature de leur organisation pédagogique ;
- De la qualification de leurs enseignants.

De ce fait, une organisation complémentaire de l'offre pédagogique des écoles sur chaque territoire serait à envisager afin :

⁸ Cf. Schéma d'orientation en danse

- de couvrir les différents territoires ;
- de proposer un éventail diversifié et concerté d'activités ;
- de permettre différents niveaux d'apprentissage.

Bien entendu, cette organisation complémentaire concernerait en premier lieu les écoles de musique et de danse sises sur la Communauté de communes Asse, Bléone, Verdon et la Communauté d'Agglomération Durance, Luberon, Verdon.

Elle serait mise en place en lien avec les préconisations du schéma départemental d'aide à l'enseignement artistique proposé par le Conseil général des Alpes de Haute-Provence.

Perspective d'organisation

Etablissement	Qualifications requises	Eveil et Initiation	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3 amateur	Cycle 3 spécialisé
Associatif et non contrôlé par l'Etat	Filière animation	X	X			
Municipal non contrôlé par l'Etat	DEM - DE	X	X	X		
A rayonnement communal ou intercommunal et contrôlé par l'Etat	DE	X	X	X	X	
A rayonnement départemental	DE - CA	X	X	X	X	X

Concrètement :

- Chaque école doit proposer un choix minimum de disciplines (piano, guitare,...) ; sachant que, progressivement, de nouvelles disciplines devront être ajoutées.
- L'enseignement doit s'accompagner d'un temps de formation musicale et de pratique collective. Ce temps est adaptable selon les possibilités des écoles.
- Le temps d'enseignement par discipline est laissé à la discrétion des écoles.
- Afin de favoriser une certaine proximité pour les familles et après validation, les différents enseignements peuvent être réalisés dans plusieurs écoles du territoire.

Pédagogie

- L'enseignement peut prendre différentes formes en fonction des projets pédagogiques des écoles. Toutefois, les pédagogies « alternatives » sont à favoriser (cf. paragraphe II.1).
- L'évaluation des élèves doit être effectuée selon les principes du réseau d'écoles du département.
- Des participations ponctuelles aux projets artistiques départementaux doivent s'inscrire dans le projet pédagogique des écoles.
- Une organisation en complémentarité de l'enseignement artistique entre écoles implique une pédagogie homogénéisée. De ce fait, tout en gardant une certaine autonomie, les écoles auront une réflexion commune quant aux contenus pédagogiques et notamment en ce qui concerne les acquis de fin de cycle 1.

IV En pratique

IV.1 Mise à jour des textes-cadre

- Règlement intérieur
- Règlement pédagogique
 - Coursus théâtre
 - Coursus en danses traditionnelles
 - Coursus en musiques traditionnelles et galoubet - tambourin
 - Coursus adultes
 -
- Projet pédagogique CHAM
- Objectifs de fins de cycles

IV.2 Les formations requises

Une formation continue de l'ensemble de l'équipe pédagogique est indispensable. Outre l'ouverture à de nouveaux champs pédagogiques et artistiques, les formations permettent des échanges constructifs entre enseignants de différentes origines (établissements, esthétiques,...).

Soit :

1. Orchestre à l'école
2. Pédagogie de groupe
3. Improvisation
4. Nouvelles technologies

Ces formations doivent être accessibles aux professeurs des écoles associées.

ANNEXES

Annexe 1 Les musiques traditionnelles

La classe de musique traditionnelle, se propose d'amener les élèves à la maîtrise du répertoire traditionnel du domaine Français et de divers pays. Il sera demandé de pratiquer une initiation à la danse traditionnelle au sein du conservatoire ou dans une association ainsi qu'une pratique collective régulière.

Les études se dérouleront en deux cycles de 4 à 5 ans avec examen de fin de cycle et possibilité d'obtenir un certificat de deuxième cycle pour clore l'enseignement.

CYCLE 1	CYCLE 2
<p><u>Limite d'âge pour l'entrée</u> : Pas de limite d'âge.</p> <p><u>Durée possible dans le cycle</u> : 4 ans (+ 1 an accordé éventuellement par le conseil d'évaluation)</p> <p><u>Durée des cours</u> : 1h30 par groupe de trois élèves ou plus ou 30 minutes en cours individuel.</p>	<p><u>Limite d'âge pour l'entrée</u> : Pas de limite d'âge.</p> <p><u>Durée possible dans le cycle</u> : 4 ans (+ 1 an accordé éventuellement par le conseil d'évaluation).</p> <p><u>Durée des cours</u> : 1h 30 par groupe de trois élèves ou plus ou 30 minutes en cours individuel</p>
<p>Nature des épreuves de l'examen de fin de cycle :</p> <p><u>Interprétation Publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un thème en solo du choix de l'élève à jouer en condition de bal. • Deux morceaux imposés à jouer en groupe en condition de bal. • Exécuter une danse traditionnelle du choix de l'élève. <p><u>Commentaire Oral</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance d'instruments traditionnels, de l'aire géographique de l'élève, après écoute. • Déchiffrage d'une pièce (écrite ou orale) donnée une semaine avant. • Un projet personnel, afin de mettre en valeur une facette du travail de l'élève, sera demandé. 	<p>Nature des épreuves de l'examen de fin de cycle :</p> <p><u>Interprétation Publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois thèmes en solo du choix de l'élève à jouer en condition de bal. • Jouer en groupe en condition de bal. • Exécuter trois danses traditionnelles du choix de l'élève. <p><u>Commentaire Oral</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître divers instruments traditionnels de différents pays après écoute. • Déchiffrage d'une pièce (écrite ou orale) donnée une semaine avant l'examen. • Un projet personnel, afin de mettre en valeur une facette du travail de l'élève, sera demandé.
<p>Acquisitions :</p> <p>En fin de cycle, l'élève devra être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De jouer deux morceaux en solo en situation de bal. • Connaître les différentes interprétations du répertoire abordé tout au long du premier cycle. • Etre capable d'assurer au sein d'un ensemble une prestation publique (Bal, audition, animation, etc.). • Reconnaître les différents instruments traditionnels du domaine français. 	<p>Acquisitions:</p> <p>En fin de cycle, l'élève devra être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De jouer des morceaux de styles différents en solo en situation de bal. • De connaître les différentes interprétations du répertoire abordé tout au long du deuxième cycle. • D'assurer au sein d'un ensemble une prestation publique (bal, audition, animation, etc.) ainsi que son organisation. • D'analyser différentes musiques traditionnelles (aire culturelle, historique, genre,

<ul style="list-style-type: none"> • Savoir expliquer les différentes spécificités de son instrument (matériaux, fonctionnement, aire culturelle, historique, etc.). • Utiliser un langage musical (écrit, oralité, tablature, etc.) • Faire la distinction entre un thème à deux ou trois temps. 	<p>structure, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'adapter son jeu (interprétation, justesse, nuances, ornements, variations, etc.). • De savoir organiser une prestation publique (concert, bal, auditions, animation, etc.). • D'arranger une pièce (structure, deuxième voix, transposition, improvisation, invention,...). • De gérer un petit ensemble de différents instruments. • De faire la distinction entre des thèmes différents (ternaires, binaires, mesure composées, etc.). <p>L'élève devra de plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une pratique collective confirmée et début d'autonomie. • Avoir des connaissances de la musique traditionnelle de la région. • Être sensibilisé à différentes cultures musicales du monde. • Savoir entretenir son instrument.
--	--

Annexe 1

Les danses traditionnelles

Deux traditions sont abordées au sein du conservatoire :

- *Les danses des Balkans* : diversité d'expressions grâce aux rythmes irréguliers. Souvent collectives, elles sont également des improvisations remarquables.
- *Les danses de Provence* : patrimoine culturel immatériel de la Région, à travers elle, nous découvrons une culture.

La musique traditionnelle est créée pour la danse traditionnelle. Les phrases sont carrées et structurées sur 4, 6 ou 8 mesures. L'écoute de la même musique plusieurs fois permet de la vivre, et de se l'approprier en peuplant l'imaginaire. Des musiques traditionnelles actuelles servent de support audio durant les cours de danse.

Les représentations et les spectacles de la classe sont accompagnés par des musiciens : professeurs et élèves du Conservatoire.

Cours de Danse traditionnelle

Les cours s'adressent aux :

- Enfants
- Adolescents
- Adultes

Les cours adultes sont proposés au débutant qui voudrait s'initier, ainsi qu'au professionnel qui désire enrichir son vocabulaire chorégraphique.

Mise en place d'un groupe de création chorégraphique pour adolescents et adultes motivés et confirmés.

Objectifs généraux :

- Donner une conscience corporelle tout en préservant leur manière naturelle de bouger.
- Développer leur curiosité, leur inventivité et leur sens artistique.
- Apporter les compréhensions nécessaires qui leur permettront de considérer la danse traditionnelle comme un art.

Cursus Danse traditionnelle

- | | | |
|---|-------------|--|
| • Jardin (5 ans) | | Volume horaire : de 45 minutes à 1h hebdomadaire |
| • Eveil Niveau exploratoire (6 – 7 ans) | | Volume horaire : de 45 minutes à 1h15 hebdomadaire |
| • Niveau 1 (7 – 8 ans) | - I cycle | : de 1h00 à 2h15 hebdomadaires |
| • Niveau 2 (9 – 10 ans) | - I cycle | : de 1h00 à 2h15 hebdomadaires |
| • Niveau 3 (10 - 11 ans) | - II cycle | : de 1h15 à 2h30 hebdomadaires |
| • Niveau 4 (12 – 13 ans) | - II cycle | : de 1h15 à 2h30 hebdomadaires |
| • Niveau 5 (à partir de 13 ans) | - III cycle | : de 1h30 à 3h00 hebdomadaires |

Les élèves bénéficient de 1 à 2 cours par semaine

Ateliers de danses traditionnelles : Balkans et Provence

Discipline complémentaire, ces ateliers enrichissent l'enseignement de la danse à travers une autre approche du mouvement (lien entre tradition et évolution).

- Danses des Balkans : diversité d'expressions grâce aux rythmes irréguliers. Souvent collectives, elles sont également des improvisations remarquables.
- Danses de Provence : patrimoine culturel immatériel de Provence.

Atelier découverte - âge : 5, 6 et 7 ans (jardin/éveil et initiation)

- Niveau 1 : 7 – 8 ans
- Niveau 2 : 9 – 10 ans
- Niveau 3 : 10 - 11 ans
- Niveau 4 : 12 – 13 ans
- Niveau 5 : 13 – 15 ans
- Adultes

Présentation des élèves tous les trois ou quatre ans devant le jury de l'examen de danse, en invitant une personne spécialiste des danses traditionnelles.

La danse traditionnelle est également une discipline complémentaire.

** Voir le règlement des études VIII - Enseignement chorégraphique*

Ateliers adultes

Pour toutes les disciplines chorégraphiques, une formation est accessible aux adultes. Soit un cours hebdomadaire.

Annexe 3

Ateliers d'improvisation

Atelier d'Improvisation à destination des élèves des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles

Organisation en plusieurs modules autour des fondamentaux mélodico-rythmiques proposés

- Module 0 - Intervalles
- Module 1 - Triades Majeures, Mineures, Diminuées et Augmentées
- Module 1 - Gamme Pentatonique Majeure
- Module 2 - Gamme Pentatonique Mineure
- Module 3 - Gamme «Par Tons»
- Module 4 - Gammes Heptatoniques Majeures et Mineures (indexées sur l'échelle majeure)
- Module 5 - Gammes Heptatoniques Majeures et Mineures (indexées sur l'échelle min. mél.)
- Module 6 - Gammes Heptatoniques Majeures et Mineures (indexées sur l'échelle min. Harm.)
- Module 7 - Gammes à transposition limitée (Demi Diminuée, Messiaen...)

-
1. Seront abordés conjointement aux fondamentaux mélodiques quelques fondamentaux rythmiques, dynamiques, harmoniques et scénaristiques, de façon progressive et adaptée.
 2. Des référentiels précis et pertinents serviront de «guides esthétiques» pour permettre aux élèves de s'approprier les fondamentaux précités. (Afrique, Chine, Maghreb, Blues, Classique, etc...)
 3. Des supports *audios* seront réalisés par mes soins et fournis à chaque élève pour permettre un travail continu sur les différentes notions abordées
 4. Enfin, lorsque le niveau le permettra, de petits concerts improvisés pourront être mis en oeuvre trimestriellement.

-
- Durée par module : 1h -1h30 - 2h (selon niveau des cycles)
 - Fréquence : hebdomadaire, en alternant les ateliers par cycles